

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°06/2020

L'an **deux mil vingt**, le 20 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérucy, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain **TUDURI**, Maire.

Présents : MM. Alain **TUDURI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Viviane **GOY**, M. Bernard **FOUR**, Mme Martine **BLACHE**, MM. Philippe **LAURENT**, Franck **BRON**, Mmes Josiane **PAVIET GERMANOZ**, Paraskévi **PARPILLON**, M. Patrick **MOLLARD**, Mmes Eugénie **GRAND**, Anne-Marie **SPIRLI**, MM. Philippe **DANGELY**, Steve **BIANCHI**, Mmes Pascale **MERCIER**, Catherine **LEPETIT**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Pascal **PALLET**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Procurations : M. Jean-Pierre **KHELLOUFI** (pouvoir à M. Alain **TUDURI**), M. Jean-François **CAMIER** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Franck **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absents : Mme Nathalie **GALARD**, M. Franck **POSSEY**, Mme Carine **KARAKACHIAN**, M. Nicolas **DURIF**, Mmes Nadia **LAÏDI**, Sarah **DEROUSSIN**.

M. Pascal **PALLET** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : TERRITOIRES 38 – RAPPORT ANNUEL 2018

Exposé du Maire

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Pont de Chérucy est actionnaire au sein de la Société d'Economie Mixte "TERRITOIRES 38".

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par TERRITOIRES 38 et présenté par le représentant de la commune au sein de la société.

Ce rapport comprend un état sur le gouvernement de l'entreprise (statuts, nombre d'actionnaires, d'administrateurs et de censeurs, nombre de réunion du conseil d'administration), les comptes et l'activité opérationnelle de l'exercice 2018, les perspectives pour l'année 2019 et une situation au regard des filiales et participations de la société.

En sa qualité de représentant de la commune au sein de "TERRITOIRES 38", Monsieur Jean-Louis ANDREU, Maire-adjoint, présente le rapport pour l'exercice 2018 à l'assemblée.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé présenté par Jean-Louis ANDREU, Maire-adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Décide d'approuver le compte rendu annuel d'activités 2018 de la Société d'Economie Mixte TERRITOIRES 38.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 24 février 2020

Le Maire,

